

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

FB/TD/AG/SK/OR n° 2023/17

Objet de la délibération :
Créations de postes et
modification du tableau des
effectifs

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Votants : 24

Date de la convocation :

7 MARS 2023

Date de publication en ligne :

20 MARS 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Eric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO
- Jean JOSEPH
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Thomas AMELOT

Absents :

- Philippe POISSONNIER
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 indiquant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer des postes budgétaires en vue du recrutement d'un(e) assistant(e) du Maire et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant la nécessité de créer des postes budgétaires en cas de réussite aux concours et examens professionnels de certains agents de la ville,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en vue du reclassement d'un agent inapte à ses fonctions et actuellement en Période Préparatoire au Reclassement,

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Article 1 : Création d'un emploi permanent d'assistant(e) du Maire et du CCAS à temps complet sur les grades suivants :

- Adjoint administratif territorial - 1 poste à créer,
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - poste vacant,
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - 1 poste à créer,
- Rédacteur - poste vacant,
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe - poste vacant,
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe - 1 poste à créer.

Soit 3 postes budgétaires à créer.

Le poste pourra être pourvu par un titulaire ou un agent contractuel pour un emploi permanent.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le niveau de rémunération sera compris entre l'indice majoré 353 et l'indice majoré 587.

Article 2 - Création de postes budgétaires en cas de réussite aux concours et aux examens professionnels de certains agents de la ville

- Bibliothécaire, poste permanent à temps complet - 1 poste à créer,
- Assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, poste permanent à temps complet - 1 poste à créer,
- Rédacteur territorial, poste permanent à temps complet - 2 postes à créer.

Soit 4 postes budgétaires à créer.

Article 3 - Création d'un poste budgétaire d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe afin de reclasser un agent inapte aux fonctions de son grade dans la filière administrative

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, poste permanent à temps complet - 1 poste à créer.

Soit 1 poste budgétaire à créer.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de créer 3 postes budgétaires à temps complet (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe) en vue du recrutement d'un(e) assistant(e) du Maire et du CCAS,
- **Décide** de créer 4 postes budgétaires à temps complet en cas de réussite aux concours et examens professionnels de certains agents (1 bibliothécaire, 1 assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, 2 rédacteurs),
- **Décide** de créer 1 poste budgétaire d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en vue du reclassement d'un agent en Période Préparatoire au Reclassement,
- **Acte** la modification du tableau des effectifs,

2023-35

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230313-D23-03-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

- **Acte que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel de l'exercice correspondant.**

Fait et délibéré à Épernon,
le 13 mars 2023


Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN


Le Maire,
François BELHOMME



